

Concours « Un livre pour... »

Foire du livre de Bruxelles - Edition 2025

REGLEMENT

CONCOURS « UN LIVRE POUR... »	1
Article 1 : L'organisateur	1
Article 2 : L'objet du concours et les supports	1
Article 3 : Les participant·e·s	2
Article 4 : Inscription et dépôt du support	2
Article 5 : La présélection	3
Article 6 : Jury	3
Article 7 : Les prix	4
Article 8 : Promotion	4
Article 9 : Responsabilité, droit applicable et litiges	4

Article 1 : L'organisateur

L'asbl Foire du livre de Bruxelles dont le siège social est situé 72/bte7 rue Armand Campenhout 1050 Bruxelles, TVA BE0460.349.033, ci-après dénommée «la Foire du livre de Bruxelles » .

Article 2 : L'objet du concours et les supports

Concours « Un livre pour... »

La Foire du livre de Bruxelles organise un concours dans lequel les participant·e·s présenteront le livre qui pour eux est, par excellence, « Un livre pour... » suivi d'un infinitif au choix (rêver, grandir, se trouver, se construire, apprendre, se former, etc.) Le choix de cet infinitif est laissé libre.

La présentation du livre se fera dans UNE catégorie de support parmi les cinq catégories suivantes :

- un texte (entre 15000 et 20000 signes espaces comprises)
- une vidéo (durée 1,5 minutes)
- un support audio (type podcast, durée 1,5 minutes)
- un support artistique (type photo, dessin, tableau, etc)
- un autre type de support (à préciser lors de l'inscription au concours).

Article 3 : Les participant·e·s

Le concours s'adresse aux apprenant·e·s entre 15 et 25 ans régulièrement inscrit·e·s dans un établissement scolaire de l'enseignement secondaire supérieur ou universitaire de la Région de Bruxelles.

La participation se fait à titre individuel.

Article 4 : Inscription et dépôt du support

La participation au Concours « Un livre pour... » de la Foire du livre de Bruxelles est gratuite.

Les participant·e·s doivent s'inscrire au concours pour le mardi 15 octobre 2024 à midi via le formulaire en ligne [Inscription Un livre pour](#) disponible entre autres sur le site de la Foire du livre www.flb.be

Ils indiqueront comme demandé :

Prénom, nom, date de naissance – Classe – Orientation – Coordonnées complètes de l'établissement scolaire – Catégorie choisie (texte, vidéo, audio, artistique, autre) – adresse mail de contact – pour les participant·e·s mineur·e·s, l'autorisation des parents à participer .

Les participant·e·s devront fournir leur support pour le 15 décembre à midi via le formulaire en ligne disponible sur le site de la Foire du livre de Bruxelles

Les participant·e·s au Concours « Un livre pour ... » autorisent la Foire du livre de Bruxelles à reproduire et à publier leur production sans aucune compensation, et à les communiquer au public sans aucune restriction dans le temps et l'espace (par exemple: rencontre, lecture, diffusion ou distribution, etc.), quels que soient le réseau, le dispositif ou le processus utilisé, le but de la communication et la taille du public cible.

Seuls les supports enregistrés conformément à la procédure susmentionnée seront acceptés. La Foire du livre de Bruxelles peut refuser, sans autre justification, des supports rendus en dehors des délais ou qui ne respectent pas les critères mentionnés plus haut.

Les participants préservent la Foire du livre de Bruxelles et Foire du livre de Bruxelles éditions de toute réclamation émanant de tiers, sur base de droits intellectuels ou autres droits tels que, mais pas exclusivement, le droit à l'honneur et à la réputation, le droit de confidentialité, etc. Les supports en conflit avec la législation belge applicable sont exclus.

Article 5 : La présélection

Une première sélection sera réalisée pour le jeudi 16 janvier 2025 par un comité de présélection dont la composition sera à charge de la Foire du livre de Bruxelles. Le comité de présélection décidera de manière entièrement autonome et sur base d'éléments vérifiables si les participant-e-s respectent tous les points du règlement. La décision du jury de pré-sélection est contraignante et irrévocable, aucun recours n'est possible.

Les critères de sélection sont définis d'une part par le respect des règles citées dans les articles 3, 4 et 5 et d'autre part par des critères qualitatifs de langue, de fluidité de l'expression et d'originalité.

La présélection permettra de retenir les supports finalistes. Ils seront en principe au nombre de cinq par catégories soit 25 mais le comité de présélection peut en retenir plus ou moins en fonction de la qualité des supports reçus. Les participant-e-s dont le support a été retenu seront informé-e-s par mail à l'issue de la sélection.

Article 6 : Jury

Les supports sont examinés par un jury de 6 experts indépendants (un-e bibliothécaire, un-e blogueur-euse ou journaliste, un-e auteurice, un-e libraire, un-e enseignant-e, un-e expert-e en art visuel). Le choix des membres du jury sera laissé à la discrétion de la Foire du livre de Bruxelles qui ne devra pas justifier de ce choix.

Les membres du jury ne doivent en aucun cas avoir un lien avec les participant-e-s et ne doivent en aucun cas avoir d'une manière ou d'une autre coopéré à la réalisation du support.

Le/la Président-e du Jury sera de préférence un-e auteur/trice de littérature belge.

Chaque juré recevra une version des supports retenus lors des présélections pour le 25 janvier 2025 au plus tard.

Le jury se réunira (présentiel ou zoom) le 18 février 2025. Le jury délibère en secret. Les décisions sont prises par consensus ou, si cela n'est pas possible, à la majorité simple des voix, à main levée. Le vote du jury sera souverain et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

Le jury choisira deux supports par catégorie soit dix finalistes.

Article 7 : Les prix

Les dix finalistes retenus seront photographié·e·s (par un photographe professionnel) avec le livre qu'ils auront défendus. Cette photo sera reproduite sur des panneaux qui seront exposés lors de la Foire du livre de Bruxelles 2025. Les finalistes devront à cette occasion remplir et signer un formulaire de droit à l'image .

Chaque finaliste recevra un lot de livres.

Chaque finaliste pourra participer à la « battle finale » le jeudi 13 mars à 10heures, pour tenter de remporter l'un des 5 chèques livres.

Dans la mesure du possible, un recueil des supports sera mis en œuvre par Foire du livre de Bruxelles Editions. Dans cette éventualité, chaque finaliste recevrait 3 exemplaires du recueil.

Article 8 : Promotion

Les finalistes acceptent de participer aux campagnes de promotion (rencontres, battle, interview, etc).

Les finalistes autoriseront gracieusement l'utilisation de leurs nom et prénom et de leur photographie à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au Concours « Un livre pour » de la Foire du livre de Bruxelles sur les différents supports de communication de l'organisateur et de ses partenaires (sites web, réseaux sociaux, interviews filmées...).

Remarque : La Foire du livre de Bruxelles attache de l'importance à la protection de la vie privée et des données personnelles des participant·e·s au Concours « Un livre pour... » de la Foire du livre de Bruxelles. Nous adhérons aux exigences définies par la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles. La Foire du livre de Bruxelles s'engage ainsi pour une plus grande transparence au niveau du traitement et de la protection de vos données personnelles. Retrouvez notre politique de confidentialité complète : <http://flb.be/politique-de-confidentialite>.

Article 9 : Responsabilité, droit applicable et litiges

Par le seul fait de leur participation au concours, les participant·e·s acceptent sans réserve ni restriction tout le contenu du présent règlement, ainsi que toute décision prise par la Foire du livre de Bruxelles à l'occasion ou dans le cadre de ce concours.

La Foire du livre de Bruxelles ne peut être tenue pour responsable des dommages éventuels causés directement ou indirectement à des personnes participant·e·s ou non lors d'activités organisées dans le cadre du concours.

Le jury final se réserve le droit de ne pas décerner les 10 prix octroyés aux finalistes si les standards de qualité ne sont pas respectés et ce sans que la responsabilité de la Foire du livre de Bruxelles, du Président, du Commissaire général, des membres du jury, ne puisse être engagée à quelque titre que ce soit.

Si, pour d'autres raisons, la Foire du livre de Bruxelles est obligée de reporter, de raccourcir ou d'annuler le concours, de modifier le règlement ou d'ajuster la formule du concours, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée.

La Foire du livre de Bruxelles n'est pas responsable des incidents pouvant résulter de l'acceptation du prix par les finalistes.

La Foire du livre de Bruxelles ne peut être tenue pour responsable d'un résultat qui ne correspond pas aux attentes créées.

L'invalidation ou la déclaration d'invalidité de l'un des articles inclus dans le présent règlement ne met en aucune manière en danger la validité des autres articles.

Ce Concours est soumis au droit belge. Tout litige découlant ou relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement, et qui ne pourrait être réglé à l'amiable par les parties, sera tranché par les Tribunaux de Bruxelles, seuls compétents.